



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE  
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2024-053

Séance du 15 avril 2024 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi quinze avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le neuf avril, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE,

Président.

**Nombre de Membres**

Afférents au CC : 36

En exercice : 26

Ayant pris part à la  
délibération : 30

**Présents :** Monsieur Sylvian CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Madame Ambre SOULARD, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Monsieur Jean-François COMBELLES, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Nathalie FABRE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Madame Anna CALS, Monsieur Bernard TROUILHET.

**Excusés donnant procuration :** Monsieur Alain HERNANDEZ donnant procuration à Monsieur Serge BOURREL, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES, Monsieur Alain BOYER donnant procuration à Monsieur Pascal THIERY, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ.

**Excusés :** Monsieur Rémi ROUQUETTE, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Fabrice MARCUZZO, Madame Virginie BOU.

**Secrétaire de Séance :** Madame Véronique LACROIX.

**Objet de la délibération : Création, aménagement et entretien de la voirie :  
Réparation d'ouvrages d'art – Demande de subventions auprès de l'État et du  
Département**

Monsieur le Président informe l'assemblée que 35 ponts sont situés sur des Voies d'Intérêt Communautaire (VIC) et ont fait l'objet d'un diagnostic réalisé par le Bureau d'études SOCOTEC. Pour les ouvrages ci-après énumérés, ce diagnostic a mis en évidence des désordres susceptibles de compromettre la sécurité des usagers et préconise la réalisation, dans les meilleurs délais, de travaux de réparation dont le coût total a été estimé comme suit :

Dénomination	n° ouvrage	n° VIC	Montant estimatif / opération € HT
Lomers : Pont des Plégats / canal	81 147 P08	38	37 218,45
Terre-de-Bancalié : Pont de Peyrelade	81 296 P01	141	10 745,52
Terre-de-Bancalié : Pont de Seys	81 260 P02	124	5 009,74
Montredon-Labessonnié : Ponts de Malpas haut et bas	81 182 P01 et P02	186	55 082,13
Montredon-Labessonnié : Pont du Moulin de la Quille du Roy	81 182 p03	186	88 188,43
Fauch : Pont du canal (ancien moulin)	81 088 P02	7	18 562,00
<b>Total</b>			<b>214 806,27</b>

Le montant estimatif par opération comprend les travaux, la maîtrise d'œuvre et, au cas par cas, la pêche électrique et la recherche de chiroptères.

Parmi ces sept ponts, seul celui du Moulin de la Quille du Roy à Montredon-Labessonnié est éligible à une subvention de l'État au titre du Programme National Ponts Travaux 2023-2025. Sur ces bases, le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

- État	26 456,50 €
- Département	53 701,50 €
- Communauté de Communes	<u>134 648,27 €</u>
	214 806,27 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide de lancer les travaux de réparation des ouvrages d'art susvisés, approuve le plan prévisionnel de financement susvisé, sollicite les subventions les plus importantes possibles auprès de l'Etat et du Département et indique que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2024.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme,

**Le Président,**

Jean-Luc CANTALOUBE



**Communauté  
de Communes  
Centre Tarn**

**La Secrétaire de séance,**

Véronique LACROIX

